

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La gestion des comptes est confiée au trésorier de l'association et contrôlée chaque année par le(s) vérificateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale.

ARTICLE 19

En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué selon décision de l'assemblée général à :

- Des associations, organisation, suivants des buts similaire à cette association et n'ayant pas de but lucratifs.
- Autres.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive du 13.09.16 à 11h30.

Au nom de l'association:

Le/la Président/e:

Jacques Michel
蔡文廷

Le/la Secrétaire:

Liu Xin Ling